

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2016

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3442)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD627

présenté par

Mme Le Dissez, M. Lesage, Mme Françoise Dubois, M. Féron, M. Arnaud Leroy, Mme Le Vern,
Mme Berthelot, M. Bricout, M. Chanteguet et Mme Lignières-Cassou

ARTICLE 7 TER

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« L'article L. 421-1 du code de l'environnement est ainsi modifié :

« 1° À la première phrase du premier alinéa du I, la seconde occurrence des mots : « la chasse » est remplacée par les mots : « l'écologie » ;

« 2° Le premier alinéa du II est ainsi modifié :

« a) À la première phrase, les mots : « la moitié » sont remplacés par le mot : « neuf » ;

« b) *(Supprimé)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réintroduire la disposition introduite à l'Assemblée nationale et visant à adapter la gouvernance de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) afin de conforter sa contribution à la préservation et à la reconquête de la biodiversité. Notez que les représentants de l'ONCFS rencontrés approuvaient pareille modification de son conseil d'administration.